



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 35420

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conséquences de la suppression du budget consacré au financement de la formation des aides-éducateurs. En effet, dans le cadre du contrat qu'ils ont signé, ces jeunes gens ont droit à une formation. Or, depuis l'année scolaire 2003-2004, le rectorat de Versailles n'a plus de ligne budgétaire pour financer ces formations. Elle lui demande quel dispositif de financement de substitution il a prévu afin que le droit à la formation soit effectif pour tous les aides-éducateurs qui en ont besoin.

Texte de la réponse

Le financement de la professionnalisation des emplois jeunes n'a jamais été interrompu. En 2003, plus de 25 700 000 euros y ont été consacrés, ce qui représente une moyenne de 673 euros par emploi jeune. L'académie de Versailles a bénéficié, pour sa part, d'une dotation de 2 094 166 euros en 2003, soit 767 euros par emploi jeune. Le dispositif de financement de la formation professionnelle des emplois jeunes a été reconduit en 2004, avec un budget de 15 000 000 euros, ce qui représente un effort de 750 euros par emploi jeune. Sur cette enveloppe, une dotation de 1 336 463 euros a été notifiée au recteur de l'académie de Versailles pour 2004. Une première délégation de crédits, au titre de l'exercice 2004, d'un montant total de 10 000 000 euros, a été répartie et envoyée dans toutes les académies le 18 février 2004, dont 936 016 euros dans l'académie de Versailles.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35420

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1760

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3673